

Élodie Béthoux

## La prison : recherches actuelles en sociologie (note critique)

### *Introduction : La sociologie dans le champ pénitentiaire*

La collection d'ouvrages historiques et sociologiques dirigée par Christian Carlier, « Champs pénitentiaires », aux Éditions de l'Atelier, traduit l'existence d'une branche particulière de la sociologie, la sociologie pénitentiaire, qu'il convient de distinguer de la sociologie de la délinquance ou de la justice. Plus encore, elle symbolise la reconnaissance institutionnelle de cette discipline, puisque ses recherches méritent d'être publiées, diffusées et critiquées<sup>2</sup>. Se voulant l'un des porte-parole de « la sociologie de la prison d'aujourd'hui », cette collection met au jour un trait marquant des recherches sociologiques actuelles sur la prison : leur souci permanent d'apporter une réponse aux difficultés contemporaines rencontrées dans le monde carcéral, loin de développements purement théoriques ou spéculatifs<sup>3</sup>. Il s'agit pour nombre de ces auteurs d'éclairer la situation présente — et préoccupante — en partant le plus souvent d'observations empiriques, d'un travail d'enquête important et précieux.

---

1 Docteur ès lettres, aujourd'hui directeur des services pénitentiaires et historien au Ministère de la Justice, également enseignant à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire de Fleury-Mérogis. C. Carlier est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions pénitentiaires, dont *La prison aux champs*, 1994, *Les surveillants au parloir*, 1996, *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIIIème siècle à nos jours*, 1997, parus aux Éditions de l'Atelier.

2 La collection est « ouverte, paradoxe seulement apparent, à tous les vents de la critique, pourvu qu'on y respecte l'Homme, sous quelque uniforme ou stigmatisme qu'il se trouve ». Cette citation apparaît sur la quatrième de couverture des ouvrages publiés dans cette collection.

3 Notons ainsi que ce sont les mouvements violents de protestation des années 1970-1980, tant chez les détenus que chez les surveillants, qui ont conduit à subventionner des recherches sur les questions pénitentiaires.

Pour ce faire, cependant, les réflexions présentées par cette collection sont explicitement nourries de « l'histoire de la prison d'hier ». Il faut noter en effet les liens étroits que tisse la sociologie pénitentiaire avec les disciplines voisines, histoire en premier lieu, mais aussi, de plus en plus, philosophie, psychologie, criminologie, démographie, droit et économie. On est là face à un exemple d'interdisciplinarité parfaitement avouée et assumée.

Dans l'introduction à l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé avec Antoinette Chauvenet et Philippe Combessie, *Approches de la prison* (1996), Claude Faugeron, chercheur et auteur majeur dans ce domaine, pose alors clairement la question : « une théorie de la prison est-elle possible ? ». Lors de notre présentation des diverses recherches menées aujourd'hui sur ce terrain, il nous faudra garder cette interrogation à l'esprit.

Pour comprendre la pertinence et la validité des études actuelles sur la question pénitentiaire, il nous faut également, à l'instar là encore de Claude Faugeron, nous interroger sur la place occupée aujourd'hui, en sociologie, par deux héritages fondamentaux : celui de Michel Foucault et celui d'Erving Goffman. Bien que partiellement nuancés, les travaux de l'auteur d'*Asiles* sont encore largement repris et servent de point de départ et de référence à plusieurs recherches actuelles. Michel Foucault, quant à lui, est souvent écarté des réflexions sociologiques contemporaines, comme le note Claude Faugeron<sup>4</sup>. Cela tient, explique-t-elle, à deux changements de direction majeurs opérés par rapport à la problématique du contrôle social énoncée dans *Surveiller et punir*. Le premier s'oppose à la recherche d'une théorie générale articulée autour du principe de contrôle social par des approches diversifiées, pour qui la « discipline » n'est pas un objectif de modelage des corps et des esprits, mais plus prosaïquement un objectif de maintien de l'ordre. Cet objectif, comme le rappellent les sociologues, est alors jugé selon des critères d'efficacité immédiats, et non de changement à moyen et long termes des individus. Le deuxième changement renvoie à la divergence des postures méthodologiques. La sociologie pénitentiaire, aujourd'hui, repose sur la mise à l'épreuve de la recherche empirique des discours tenus sur la prison. Il s'agit ici d'aller de la réalité vers le modèle. Claude Faugeron reproche au contraire à Michel Foucault de « prendre le discours sur ce que devrait être la peine pour le quotidien de la vie en prison. »<sup>5</sup>

---

4 Je tiens à préciser qu'à titre personnel, c'est la lecture de *Surveiller et punir*, il y a quelques années, qui m'a donné envie de m'intéresser de plus près aux questions pénitentiaires, et d'étudier, notamment, leur traitement sociologique.

5 Voir les critiques semblables adressées à M. Foucault par les historiens et la réponse du philosophe à

Cependant, dans un article intitulé « Vingt ans après, le grand silence » du numéro d'octobre 1995 d'*Esprit*<sup>6</sup>, il est rendu hommage à Michel Foucault et à d'autres intellectuels, journalistes, magistrats, ex-détenus, pour avoir inscrit la prison au cœur d'un véritable débat d'idées, militant et réformateur, au cours des années 1970, notamment à la suite de la création du GIP (Groupe information prison). Avec la parution récente de l'ouvrage de Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*<sup>7</sup>, et suite à l'importante campagne de presse qu'elle a fait naître, les débats sur la prison se sont trouvés portés, de nouveau, sur le devant de la scène. Au moment où s'observe ce regain d'intérêt pour l'univers carcéral, où en sont le débat et la recherche proprement sociologiques sur le champ pénitentiaire ?

### *Les paradoxes de l'enfermement carcéral*

A la lecture de nombreux ouvrages et articles sur le monde carcéral, on ne peut qu'être frappé par la présence permanente des thèmes de la contradiction, du paradoxe, des ambiguïtés qui structurent véritablement l'univers pénitentiaire et en rendent la gestion comme l'appréhension des plus délicates.

#### *Contradictions lointaines : enfermement et démocratie*

Claude Faugeron et Jean-Marie Le Boulaire<sup>8</sup> font appel à l'histoire pour comprendre quelle est la fonction de la forme pénale de l'emprisonnement dans les sociétés démocratiques contemporaines. Leur examen remonte ainsi à l'invention par la Constituante de la peine de prison, et se poursuit par l'étude des discours ayant cherché, du XIX<sup>ème</sup> siècle à la Libération, à légitimer le recours à la peine de prison. En effet, le système carcéral fait face depuis toujours à un problème récurrent de légitimité, et c'est là la source même de bon nombre de ses difficultés. Une première source

---

celles-ci dans la première partie de *L'impossible prison*, Michelle Perrot (Ed.), Paris, Le Seuil, 1980.

<sup>6</sup> Denis Salas, « Vingt ans après, le grand silence », *Esprit*, octobre 1995, pp. 104-116.

<sup>7</sup> Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Paris, Le Cherche-midi Éditeur, 2000.

<sup>8</sup> Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXIII, n° 1, 1992, pp. 3-32.

d'illégitimité réside dans les critiques constantes sur les conditions matérielles de fonctionnement du système. Celles-ci relèvent de ce que C. Faugeron et J.M. Le Boulaire nomment les « discours *pragmatiques* » sur la prison, discours « critiques » s'ils dénoncent, de l'extérieur, l'inhumanité du dispositif carcéral, « gestionnaires » s'ils sont prononcés par les praticiens eux-mêmes. Tous prônent le maintien « *d'un fragile équilibre entre les conditions de vie à l'intérieur des prisons et celles de l'extérieur* », revendication qui nourrit depuis longtemps les discours des réformateurs. Il conviendra d'ailleurs, par la suite, de mesurer la grande actualité de telles positions.

La deuxième source d'illégitimité est plus fondamentale encore : il s'agit de la contradiction essentielle entre enfermement et démocratie, que C. Faugeron présente ainsi : « *Comment justifier, dans un régime démocratique, de la permanence d'un outil que l'on estime nécessaire au maintien de l'ordre social, alors que cet outil est en soi contraire aux principes qui fondent cette même démocratie ? [...] Le même dispositif est en charge de deux missions bien différentes : d'un côté protéger les droits et les libertés, de l'autre y attenter au nom de la faute commise.* »<sup>9</sup>

Alors que l'idéal démocratique conduit à prohiber l'arbitraire - caractéristique des pratiques de l'Ancien Régime-, il s'accompagne à la fois de l'institution de la prison comme lieu d'exécution de la peine et d'un nombre croissant de comportements pénalisés, voire surpénalisés. En effet, comme le note C. Faugeron, la contradiction entre enfermement et démocratie tient également au « *constat d'une opposition entre la progression des démocraties occidentales vers davantage de protection des libertés et de l'intégrité physique des individus et, en même temps, un recours accru à l'usage de l'emprisonnement.* »<sup>10</sup>

C'est là que l'on trouve alors non plus les « discours *pragmatiques* » sur la prison, mais les « discours *idéologiques* », orientés autour de deux pôles : le pôle « fondateur », qui avance la mission « d'amendement » des condamnés dévolue à l'enfermement, et, à l'opposé, le pôle « réaliste », qui attribue quant à lui à la peine des fonctions de « dissuasion, d'intimidation de neutralisation ». Or les auteurs insistent fortement sur le rôle joué par ce « *mythe fondateur de la prison pour peine* », qui cherche à « transformer le

---

9 Claude Faugeron, « La dérive pénale », *Esprit*, octobre 1995, pp. 140-142.

10 *Ibid.*

*mal (l'enfermement de sûreté, toujours soupçonné d'arbitraire) en bien (la « bonne » peine de prison « humaniste ») » qui ne doit pas punir moins, mais punir mieux. Au cœur de la prison s'opposent ainsi deux rationalités antagonistes : la représentation sécuritaire et la représentation humaniste.*

Il s'agit là, pourrait-on dire, de contradictions situées en amont de l'univers carcéral, à l'échelon de la politique pénale. Mais le niveau inférieur, celui de la politique pénitentiaire, reste lui aussi marqué par de fortes contradictions.

### *Contradictions récentes : la politique d'ouverture et ses ambiguïtés*

La loi du 22 juin 1987 marque un tournant majeur dans la conduite de la politique pénitentiaire française. En affirmant quelle est la double mission que doit mener le système carcéral, elle ancre ce dernier dans de nouvelles contradictions.

*« Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions des sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. »<sup>11</sup>*

La traditionnelle fonction sécuritaire de la prison, qui fait appel à sa plus grande étanchéité, se trouve doublée d'une fonction de réinsertion (nouvel et dernier avatar de la rationalité humaniste), qui signifie au contraire échanges avec l'extérieur et donc porosité. Cette mission de réinsertion des détenus, impartie au service pénitentiaire depuis 1987, marque donc le passage à une politique d'ouverture nouvelle, que la politique générale de délocalisation de 1982 n'avait fait qu'amorcer timidement. Il faut bien souligner que cette politique d'ouverture est apparue comme une étape importante de la nécessaire modernisation de la prison. En effet, elle s'inscrit dans le mouvement de réhabilitation civique des détenus, né dans les années 1970, qui tente de retisser du lien social entre les reclus et le monde extérieur. Elle cherche, comme l'exprime clairement A. M. Marchetti dans l'introduction de *La prison dans la cité*, « à réintroduire (symboliquement) dans la Cité ceux que la justice a exclus. »

---

<sup>11</sup> loi du 22 juin 1987, citée par Anne-Marie Marchetti, *La prison dans la cité*. Paris : Desclée de Brouwer, 1996.

Cependant, cette ouverture est loin d'aller sans difficulté, comme le souligne très justement A. M. Marchetti. Les occasions de contact avec l'extérieur sont certes de plus en plus nombreuses (il s'agit aussi bien de l'ouverture au regard extérieur — reportages, travaux de recherches...— qu'à de nouvelles consommations — téléphone, télévision...— ou qu'au nombre croissant d'intervenants extérieurs dans la prison), mais parallèlement on a assisté ces dernières années à un renforcement sécuritaire intra-muros très important, justifié par une demande sociale de sécurité de plus en plus forte. L'ouverture suscite en effet de multiples craintes en même temps qu'elle paraît grandement nécessaire.

Posant tout à la fois les questions de la citoyenneté des détenus, du degré d'ouverture envisageable, des finalités de l'institution pénitentiaire (notons, chose importante, que ses buts comme ses moyens lui sont entièrement assignés de l'extérieur), de son évolution probable, la politique d'ouverture récente oblige, en réactivant les contradictions anciennes et en en créant de nouvelles, à repenser le système à bien des égards. Nous verrons notamment comment la recherche sociologique s'est partiellement réorientée suite à la mise en œuvre de cette politique.

*Au carrefour de ces contradictions : « le monde des surveillants de prison »*

Les recherches d'Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic sur les surveillants de prison ont été effectuées dans sept établissements pénitentiaires, à partir d'un travail d'observation, d'environ 300 entretiens et du suivi d'un stage d'élèves-surveillants. Leurs résultats sont présentés dans « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », article de la *Revue française de sociologie* de 1993 et dans leur ouvrage *Le monde des surveillants de prison*, paru en 1994. Leurs analyses s'inscrivent parfaitement dans le cadre présenté précédemment, puisque leur réflexion s'articule autour des contradictions anciennes et actuelles qui traversent le système pénitentiaire français et éclairent la position délicate des surveillants de prison.

Les auteurs soulignent tout d'abord l'existence, aujourd'hui, d'« un consensus implicite et indiscuté sur la fonction sécuritaire de la prison », qui répond à une demande sociale croissante de sécurité. La fonction des surveillants est de ce fait d'abord sécuritaire, comme il est clairement

rappelé dans l'article 1er de la loi de juin 1987. Or cette fonction sécuritaire s'inscrit dans des évolutions et des contradictions multiples. La première tient au caractère mutuellement exclusif de la sécurité externe et de la sécurité interne des établissements. En effet, plus la sécurité externe, qui consiste à prévenir toute évasion, est exigeante, plus la sécurité interne est menacée par l'accroissement des tensions sociales au sein de l'institution, où les risques d'émeutes ou de prises d'otages se multiplient. La deuxième contradiction renvoie à l'amélioration des conditions de détention et au développement des activités visant à la réinsertion des détenus. Celles-ci signifient une circulation plus importante de biens et de personnes, dans l'établissement, et entre la prison et l'extérieur. Les exigences de sécurité imposent alors de multiplier les dispositifs de contrôle (fouilles, portiques de détection...), ce qui, là encore, accroît les tensions et contredit les objectifs d'amélioration des conditions de vie et de réinsertion. De plus, et c'est là le troisième dilemme, cette amélioration des conditions de détention multiplie les occasions incontrôlables de rencontres entre détenus et augmente donc le risque de formation de coalitions. L'accroissement des droits des détenus conduit également à une inflation de règles formelles, signe non seulement d'une bureaucratisation croissante du système, mais aussi d'une diminution de la marge de manoeuvre des surveillants dans la négociation quotidienne de leurs rapports avec les détenus. Les auteurs soulignent en effet que le « *contrôle de la population pénale n'est assuré que s'il existe un minimum d'entente entre les surveillants et les détenus [...] qui passe par un système d'échanges sociaux informels* ». Or celui-ci ne peut être mis en œuvre qu'à la marge de l'organisation, marge qui se trouve de plus en plus réduite par les évolutions mentionnées.

Les surveillants de prison se trouvent ainsi placés dans une « *situation structurelle de double contrainte et d'incertitude fondamentale* », où « *appliquer les textes c'est créer le risque de désordre, ne pas les appliquer c'est se mettre en faute et risquer de se faire sanctionner.* » De cette situation paradoxale découle une usure certaine de l'autorité des surveillants de prison. A cette situation professionnelle caractérisée par la contradiction généralisée, les surveillants répondent alors par un « double discours », dans lequel les trois auteurs voient « *un discours de vérité sur le schisme qui traverse tant la gestion de la prison que son traitement social externe.* » Le discours public reste sécuritaire et contestataire à l'encontre de l'administration ou même des détenus. Il s'oppose radicalement au discours privé, construit sur la pratique professionnelle quotidienne et sur les

rapports avec les détenus. Il s'agit alors de mettre en avant les relations interindividuelles du face-à-face et la nécessaire cohabitation. Pour les auteurs, les surveillants cherchent par ce discours privé, fondamentalement déviant, à s'inventer une dignité et une identité professionnelles, dans lesquelles il faut voir l'objet d'une véritable quête personnelle.

C'est la prise en considération croissante de ces contradictions dans les analyses sociologiques, notamment de celles tenant à la politique d'ouverture, qui a conduit récemment à une réorientation certaine de la réflexion sociologique sur la prison, voyant dans cette dernière non plus tant un monde clos que, nouveau paradoxe, un système ouvert.

### *Du « monde clos » au « système ouvert »*

#### *Éléments de démographie carcérale : la prison et sa (sur)population*

En introduction de leur article de 1992<sup>12</sup>, C. Faugeron et J.M. Le Boulaire soulignent que « *l'intérêt de la sociologie pour les questions pénitentiaires émerge aujourd'hui en France* » et invitent le lecteur à se reporter notamment aux travaux de *démographie carcérale*. En effet, les recherches d'ordre démographique apparaissent comme le préalable nécessaire à toute réflexion sociologique sur le monde pénitentiaire, en ce qu'elles livrent à l'analyse des données fondamentales sur la population carcérale. Pour le regard démographique, la prison est en effet avant tout considérée comme une population, spécifique, à laquelle il convient de poser les traditionnelles questions : combien, qui (en ayant recours aux variables classiques d'âge, de sexe, de nationalité, d'origine sociale...), où, depuis quand ?

Les travaux de Pierre Tournier<sup>13</sup>, notamment au sein du Conseil de l'Europe<sup>14</sup>, constituent ici l'une des références principales. Ses conclusions, partagées par tous, se déclinent en deux mots : *inflation* et *surpopulation*

---

12 Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXIII, n° 1, 1992, pp. 3-32.

13 Pierre Tournier, « Inflation carcérale et alternatives à l'emprisonnement », *Regards sur l'actualité*, n° 206, décembre 1994, pp. 47-55.

14 En 1983, le Conseil de l'Europe a mis en place un système statistique sur les questions pénales et pénitentiaires, diffusé aujourd'hui sous le nom de S.PACE ( Statistique Pénale Annuelle du Conseil de l'Europe), et dont les données rendent compte de la diversité des situations européennes en matière carcérale.

carcérales. La crise pénitentiaire que beaucoup déplorent trouverait donc sa cause première dans les chiffres de ce « trop-carcéral », commun à la France (57 000 personnes<sup>15</sup> incarcérées pour une capacité de 50 000 places, soit un taux global d'occupation des prisons de 114 % en novembre 1994) et à bon nombre de ses voisins européens. Il faut préciser immédiatement que cette augmentation du nombre de détenus tient essentiellement à un net accroissement des durées de détention<sup>16</sup> et non à celui du nombre des entrées en prison, plutôt à la baisse. Cette dernière tendance s'explique en partie par la volonté d'éviter l'incarcération chez les moins de 21 ans. Si l'on s'intéresse ainsi non plus à la population carcérale considérée comme un tout mais aux catégories socio-démographiques qui la composent, il faut noter également l'accroissement parfois considérable de la proportion d'étrangers parmi les détenus, « *phénomène majeur, même s'il est délicat à interpréter et susceptible d'utilisation partisane par les mouvements xénophobes* » précise Pierre Tournier. Cet accroissement tient pour beaucoup à des raisons administratives avec l'incarcération d'étrangers « en situation irrégulière ». Ceci fait apparaître un fait essentiel : la structure de la population carcérale se transforme nettement et est ainsi soumise à de constantes évolutions, comme celle de tout autre population. A cet égard, on assiste notamment à une augmentation du nombre de « grands délinquants », les incarcérations pour crimes, coups et blessures volontaires, homicides, viols et attentats aux mœurs ayant fortement augmenté ces vingt dernières années. De ce fait, la question de la surpopulation carcérale se présente avec une acuité nouvelle.

Face à une telle situation — inflation, surpopulation, transformation de la population — l'alternative principale devient : augmenter la capacité du parc carcéral ou bien développer des peines de substitution à l'emprisonnement. On comprend donc déjà, à travers ces seules études démographiques, que l'avenir du système pénitentiaire est ici pleinement en jeu.

### *La prison comme « institution totale »*

La démographie carcérale conduit donc à considérer la prison comme une simple population. Le regard proprement sociologique, quant à lui, voit en

---

15 dont 35 000 condamnés et 22 000 prévenus en détention provisoire.

16 La durée moyenne de détention est en France de 7 mois.

elle une véritable société, avec son organisation et son fonctionnement internes spécifiques. Le point commun entre les deux approches, cependant, est de s'intéresser à ce qu'il se passe à l'intérieur de l'institution, dans un cas pour voir *qui s'y trouve*, dans l'autre pour comprendre *comment* vivent et ce que deviennent ceux qui y sont enfermés.

Cette démarche sociologique s'inscrit clairement dans la lignée d'Erving Goffman et des recherches présentées dans *Asiles*. Claude Faugeron, dans l'introduction d'*Approches de la prison*<sup>17</sup>, souligne ainsi que le modèle goffmanien de « l'institution totale » reste largement pertinent aujourd'hui. La prison, à l'image de l'hôpital psychiatrique étudié par Goffman, est bien cette « *institution sociale spécialisée dans le gardiennage des hommes et le contrôle totalitaire de leur mode de vie* »<sup>18</sup>, dont les traits structuraux principaux sont l'isolement dans un espace clos et la prise en charge de tous les besoins des reclus. Au-delà de cette définition majeure, c'est l'intérêt porté aujourd'hui aux *pratiques informelles d'échanges*<sup>19</sup>, aux relations de *face-à-face* à l'intérieur de la prison, aux questions de gestion et de protection de l'identité personnelle des individus, qui constitue l'essentiel de l'héritage goffmanien.

A cet égard, les travaux de Corinne Rostaing nous semblent les plus caractéristiques. L'écho goffmanien est évident dans sa contribution à *L'exclusion : l'état des savoirs*, intitulée « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités »<sup>20</sup>, dans laquelle elle étudie « *l'expérience de la prison comme une atteinte directe à l'image de soi* ». Le rituel de l'entrée dans l'institution, la fin de la maîtrise du temps, la privation de l'intimité, la position de subordination permanente, le recours aux « adaptations secondaires » des détenus sont autant de références aux analyses d'*Asiles*. Dans son étude sur les relations entre surveillantes et détenues<sup>21</sup>, elle reprend et enrichit également les analyses goffmaniennes en dressant une typologie des interactions observées entre ces deux groupes de femmes. Les deux rapports idéaltypiques de « refus » et de « participation » se déclinent

---

17 Antoinette Chauvenet, Claude Faugeron, Philippe Combessie, *Approches de la prison*. Bruxelles : De Boeck-Université/Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Ottawa, 1996.

18 Robert Castel, « Présentation », p. 11, in Erving Goffman, *Asiles*. Paris : Éditions de Minuit, 1968.

19 Antoinette Chauvenet, « L'échange et la prison », in *Approches de la prison*, Bruxelles : De Boeck-Université/Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Ottawa, 1996, première partie.

20 Corinne Rostaing, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », in *L'exclusion : l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Editions la Découverte, 1996, pp. 354-362.

21 Corinne Rostaing, *La relation carcérale : identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, P.U.F. / Le lien social, 1994.

en interactions contrôlée (« normée »), agressive (« conflictuelle »), polémique (« négociée ») et constructive (« personnalisée »).

La tradition goffmanienne perdure donc essentiellement à travers ces descriptions et analyses du quotidien des relations *dans* l'institution pénitentiaire, par essence stigmatisante et « totalitaire ».

### *La prison et son environnement*

Parallèlement, on assiste aujourd'hui à une lecture nouvelle des relations nouées au sein d'un établissement pénitentiaire, non plus à la lumière des contraintes multiples imposées par l'institution, mais à celle de l'ouverture croissante des prisons vers le monde extérieur. Dès lors, la prison cesse d'être uniquement ce « monde clos », cet « univers claustral », entièrement mu par une logique interne décrit après Goffman, pour devenir un lieu ouvert, perméable aux influences extérieures et intimement lié à son environnement. De la prison-population analysée par la démographie et de la prison-société close, on passe à la vision de la prison dans la société.

Ce regard radicalement neuf porté sur la prison est notamment celui de Philippe Combessie, qui s'attache, dans *Prisons des villes et des campagnes*<sup>22</sup>, à étudier l'interface entre les institutions pénitentiaires et ce qu'il nomme leur « écosystème social environnant ». Notons d'emblée, avec cet auteur pionnier, qu'une telle approche n'entend pas rivaliser avec les études antérieures car « elle ne se place pas sur le même plan ; elle est différente et surtout complémentaire. C'est à dessein que les interactions au sein de la détention ont été laissées de côté, pour apporter sur la prison un éclairage complémentaire de ceux qui sont souvent présentés. »<sup>23</sup> Soulignons également que le travail de Philippe Combessie garde constamment comme arrière-plan les deux rationalités des représentations de la prison, « sécuritaire et humaniste », présentées par C. Faugeron et J. M. Le Boulaire, ainsi que la politique pénitentiaire de décroisement des années quatre-vingt.

---

22 Philippe Combessie, *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1996.

23 Antoinette Chauvenet, Claude Faugeron, Philippe Combessie, *Approches de la prison*. Bruxelles : De Boeck-Université/Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Ottawa, 1996, p.97.

P. Combessie rend cependant hommage aux travaux d'Ohlin et Grosser, qui en 1960, attestaient déjà de cet intérêt pour les relations entre le dedans et le dehors de la prison.

Pour analyser la prison comme un « système ouvert », ce chercheur a mené une étude « d'écologie sociale » à la manière de l'École de Chicago, en liant le travail de terrain, central, à des données d'ordres statistique, économique, historique. Ses recherches se sont centrées sur l'analyse comparative de quatre établissements, selon les oppositions croisées : urbain/rural et récent/ancien, tout en distinguant les catégories d'établissements, maison d'arrêt, maison centrale, centre de détention.

Prisons étudiées par P. Combessie :

	Urbain	Rural
Récent	Bois d'Arcy	Joux-la-ville
Ancien	Fresnes	Clairvaux

Il cherche alors à mettre en évidence « les rapports sociaux qui se trouvent marqués par la présence de la prison et peuvent en retour marquer le fonctionnement »<sup>24</sup>, en empruntant trois directions principales.

Tout d'abord, il s'intéresse à la « prison tenue à distance ». Reléguée géographiquement dans des lieux de moindre visibilité et valeur sociales, occultée matériellement et symboliquement par les autorités locales et les riverains, la prison est ainsi traitée par l'extérieur afin d'atténuer la stigmatisation du lieu où elle se trouve. Les agents du « champ péri-carcéral » (« agents de surveillance, agents médico-socio-éducatifs, agents administratifs et techniques et agents de direction »), quant à eux, s'adaptent de façon différentielle à ce stigmate, comme le montre l'étude des discours de leurs enfants sur leurs professions et celle de leurs choix résidentiels. De plus, l'institution pénitentiaire elle-même suscite une certaine mise à l'écart en s'appuyant sur sa fonction « sécuritaire ». De tout cela découle la notion de « périmètre sensible », qui définit cette zone aux contours variables qui entoure la prison, ce « champ magnétique, créant de l'ouverture, de l'attraction, tout en maintenant à distance ». Le deuxième angle d'approche retenu par P. Combessie est celui des « flux et fluctuations économiques » qui lient les prisons et leur environnement et plus particulièrement les prisons aux budgets locaux et au commerce local. C'est là qu'il met aussi en lumière les évolutions contrastées des patrimoines fonciers autour des

---

24 Philippe Combessie, *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1996, p. 10.

établissements pénitentiaires. Enfin, il montre qu'« à chaque milieu sa prison », et son groupe en position de force : à Clairvaux, le pouvoir des surveillants, à Bois-d'Arcy, celui des agents investis de missions socio-éducatives, à Fresnes, le pouvoir des administratifs et à Joux-la-Ville celui de la direction, tous ces agents cherchant à s'octroyer le contrôle du « pouvoir interstitiel ».

Si nous avons présenté un peu longuement les analyses de Philippe Combessie, c'est qu'elles nous semblent essentielles pour bien mesurer les évolutions actuelles de la recherche sociologique sur les questions pénitentiaires. Ces recherches symbolisent la progressive ouverture du regard scientifique qui accompagne le difficile décroisement des prisons. Grandement nourries des travaux antérieurs, elles font apparaître également bon nombre des problèmes soulevés par les politiques en cours et suscitent ainsi de très nombreuses pistes de recherche.

### *Questions actuelles, recherches à venir ?*

Nous abordons ici des questions qui se trouvent aujourd'hui au cœur d'interrogations nombreuses (travail, santé, privatisation, mais il faudrait aussi évoquer pauvreté, formation, droit des détenus) et qui pourraient à l'avenir faire l'objet de traitements sociologiques plus approfondis, les présentations actuelles restant encore, pour certaines, à un degré assez descriptif.

#### *Le travail en prison<sup>25</sup>*

C'est de nouveau la loi du 22 juin 1987 qui stipule que « les activités de travail et de formation professionnelle sont prises en compte pour l'appréciation des gages de réinsertion et de bonne conduite des condamnés » et engage les établissements pénitentiaires à « assurer une activité professionnelle aux personnes incarcérées qui le souhaitent ».

---

25 « La problématique travail-prison : les intentions à la peine », *Économie et humanisme*, n° 329, pp. 43-49.  
et « Le travail en prison : pas cher mais vital », *Alternatives Économiques*, mars 1997.

Il s'agit donc de l'abrogation de toute disposition conférant au travail en prison un caractère obligatoire et contraignant (disparition effective des bagnes en 1953), pour le présenter au contraire comme étant effectué, volontairement, au bénéfice des détenus. L'administration pénitentiaire propose ainsi aux détenus environ 20 000 postes de travail, pour la moitié desquels elle est elle-même l'employeur. Ce sont des entreprises privées extérieures, attirées par ce travail flexible, peu coûteux, géré et encadré par l'administration pénitentiaire, qui emploient le reste. Le travail en prison participe donc du mouvement d'ouverture des prisons. Il s'agit pour l'essentiel d'activités manuelles de sous-traitance, qui en milieu ouvert seraient soit mécanisées, soit délocalisées. Cependant, la loi impose au détenu d'être un travailleur sans contrat de travail. Sans convention individuelle ni collective, il n'est pas un travailleur au sens juridique du terme et sa rémunération de ce fait ne peut être considérée comme un véritable salaire. De plus, les observateurs notent que ces rémunérations sont loin d'être suffisamment mobilisatrices pour « inciter » au travail (il s'agit de rémunérations à la cadence horaire dans le cadre de « concessions de main d'œuvre » aux entreprises privées extérieures). La productivité moyenne d'un détenu, quant à elle, ne représente que 40 à 50 % au plus de celle d'un homme libre.

Les conclusions, plutôt pessimistes, de ces études insistent alors sur l'oisiveté quotidienne qui reste le lot du plus grand nombre de détenus. Elles appellent à un recours plus fréquent à la peine de « travail d'intérêt général » (TIG), instituée en 1984, qui pourrait, selon ces observateurs, sauver le couple « travail-prison ». Il reste que le travail en prison se trouve lui aussi pris entre les deux orientations antagonistes que sont la réinsertion et la sécurité. Permettant au détenu de conserver un minimum de repères, d'améliorer un peu son ordinaire, de suivre éventuellement une formation professionnelle<sup>26</sup>, le travail, rare en milieu carcéral, offre aussi à l'administration, en renforçant son pouvoir, la possibilité d'un meilleur contrôle social des détenus.

### *La santé en prison*

---

<sup>26</sup> La formation professionnelle ne représente cependant en France que 8 % des activités proposées aux détenus.

La situation de la santé en prison s'inscrit elle-aussi au cœur des deux problématiques que nous avons dégagées : le poids des contradictions propres au milieu carcéral et la tendance actuelle à plus d'ouverture. Le constat est préoccupant, dans la mesure où la forte pression démographique du monde carcéral rend le système de plus en plus impuissant à répondre à des besoins croissants et diversifiés en matière de santé. La démographie joue aussi en ce que la population carcérale est principalement composée de « *sujets jeunes, socialement défavorisés ou mal insérés, pour qui les préoccupations de santé ne sont pas prioritaires, et de ce fait négligées.* »<sup>27</sup> Le besoin médical apparaît donc majeur dans ce milieu. Cependant, il s'agit là d'un environnement marqué par un climat de méfiance, voire d'hostilité de la part de la population carcérale, qui de ce fait n'adhère pas volontairement au nécessaire dialogue avec les services médicaux.

Face à cette situation, d'importantes réformes ont été lancées en 1994. Les institutions pénitentiaires ont été amenées à passer des conventions avec les hôpitaux publics proches, afin d'assurer aux détenus un suivi médical régulier et de qualité. De plus, le service médical devient ainsi, par son statut, indépendant de l'administration pénitentiaire, ce qui permet alors d'instaurer plus facilement un climat de confiance entre le personnel soignant et les détenus. Il faut noter également que ces derniers sont désormais affiliés obligatoirement au régime général de couverture sociale.

L'essentiel cependant est de bien considérer la santé en prison comme un véritable « *enjeu de santé publique* », prise de conscience qui doit mener, d'après certains observateurs, à affirmer clairement que la prison est « *un lieu où les droits de l'homme, donc les droits à la santé doivent être respectés comme ils doivent l'être hors des murs.* »<sup>28</sup> Les objectifs de réinsertion et d'ouverture se trouvent ici de nouveau avancés.

### *Privatiser ?*

La question de la santé en prison a permis de mettre en pleine lumière le caractère *public* du service pénitentiaire. C'est là, en effet, une dimension

---

27 « La santé en prison : un enjeu de santé publique », *Revue Française des Affaires Sociales*, janvier-mars 1997.

28 *Ibid.*

essentielle du système carcéral. Or la loi du 22 juin 1987 introduit une nouveauté radicale en instaurant la possibilité d'une *gestion administrative privée* de ces établissements pénitentiaires publics.

*« Au lieu d'être administrés directement par la puissance publique, ils sont gérés pour son compte, et dans le cadre des règles qu'elle a elle-même fixées, par un opérateur privé -normalement une société commerciale [depuis 1989, la Lyonnaise des Eaux-Dumez contrôle la gestion des trois quarts de ces établissements]- qui prend alors le nom d'opérateur habilité. »*<sup>29</sup>

L'opérateur est responsable de la conception, du préfinancement de la construction, de l'aménagement et du fonctionnement courant de l'établissement. Soumis à la concurrence d'autres opérateurs et étant contractuellement engagé, il se doit de fournir un service « optimal ». De fait, ces prisons dites du « Programme 13 000 », construites depuis 1987, semblent permettre un respect plus strict des droits des détenus, en offrant notamment des locaux plus fonctionnels, mieux entretenus, des espaces de soins moins exigus par exemple. Des travaux de comparaison des gestions publiques et privées peuvent alors être attendus pour nourrir la réflexion permanente sur la modernisation et l'avenir du système pénitentiaire français.<sup>30</sup>

## Conclusion

L'approche sociologique de la prison met l'accent sur le fait que dans les sociétés démocratiques, confrontées à la nécessité de mettre à l'écart des individus, la prison est aujourd'hui le lieu d'enfermement le plus utilisé. Les services pénitentiaires doivent faire face à la surpopulation carcérale, à des mouvements de protestation du personnel<sup>31</sup> comme des détenus mais aussi à de nouvelles exigences en matière sociale, sanitaire ou éducative par exemple, au nom de l'idéal réformateur ancien, régulièrement repris, et de la volonté d'ouverture des établissements. La prison se prête alors très bien aux analyses microsociologiques de la tradition goffmanienne, tout en étant

---

29 « Des prisons sous contrats », *Économie et humanisme*, n° 329, pp. 56-58.

30 La privatisation des prisons existe depuis 15 ans aux États-Unis. Cf- « Pour le bonheur de leurs actionnaires, les prisons fusionnent aussi aux États-Unis », *Le Monde*, p. 16, 22 avril 1998.

31 Notons que les surveillants de prison ne jouissent pas du droit de grève.

de plus en plus soumise à l'étude des contraintes structurelles et sociales qui pèsent aussi bien sur elle que sur son environnement.

Nous nous sommes intéressés ici essentiellement à la recherche sociologique française sur le terrain carcéral national. La dimension européenne (voir les travaux de P. Tournier, ou l'ouvrage *Approches de la prison* qui réunit des chercheurs français, belges et anglais), comme la dimension internationale ne sont pas sans pertinence, cependant, dans ce domaine. Que l'on pense par exemple à Alexis de Tocqueville, parti au siècle dernier étudier le système pénitentiaire américain. La situation américaine reste d'ailleurs souvent invoquée, dans un souci d'analyse comparative, où elle apparaît comme l'exemple emblématique d'un système pénitentiaire en crise. Prendre en considération cette dimension internationale de la recherche consoliderait plus encore les fondements de cette branche de la sociologie qui, après les débats des années 1970 et les nouveautés introduites dans le monde pénitentiaire au cours des années 1980, s'affirme aujourd'hui avec de plus en plus de force.

Les conclusions des différents auteurs et chercheurs évoqués convergent et s'accordent sur le fait que la prison est un « lieu paroxystique, un laboratoire privilégié du social », que l'on peut lire « soit sous le mode de la reproduction, soit sous celui de l'inversion des principes de structuration des rapports sociaux »<sup>32</sup>. Une telle position fait écho à la conclusion de Robert Castel sur « l'expérimentation totalitaire » analysée par Erving Goffman : « *la rêverie sociologique qui voudrait faire de l'existence un laboratoire découvre son fantasme réalisé sous la forme du cauchemar des institutions totalitaires.* »<sup>33</sup>

Elodie Béthoux (1998)  
bethoux@hotmail.com

Annexe : Laboratoires et unités de recherche travaillant sur la prison

- CESDIP : Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales [Pierre Tournier]
- CETSAN : Centre d'études transdisciplinaires (sociologie, anthropologie, histoire) [Claude Faugeron]

32 Antoinette Chauvenet, Claude Faugeron, Philippe Combessie, *Approches de la prison*. Bruxelles : De Boeck-Université/Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Ottawa, 1996.

33 Robert Castel, « Présentation », in Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, pp. 31-32.

- GRASS : Groupe de Recherche et d'Analyse du Social et de la Sociabilité [Philippe Combessie]
- CSEC : Centre Sociologique de l'Education et de la Culture [Anne-Marie Marchetti]
- Centre d'Etudes des Mouvements Sociaux

(Remarquons simplement ici que la question pénitentiaire, si elle est étudiée parfois dans des centres de recherches spécialisés dans ce domaine, reste inscrite également dans des problématiques sociologiques plus générales, ce qui vient confirmer l'image conclusive de la prison comme véritable laboratoire du social.)

## Bibliographie

### Ouvrages

CHAUVENET Antoinette, FAUGERON Claude, COMBESSIE Philippe. *Approches de la prison*, 1996, Bruxelles : De Boeck-Université / Montréal : Presses de l'Université de Montréal/Ottawa, collection Perspectives criminologiques.

CHAUVENET Antoinette, BENGUIGUI Georges, ORLIC Françoise. *Le monde des surveillants de prison*, 1994, Paris : PUF, collection Sociologies.

COMBESSIE Philippe. *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*, 1996, Paris: Éditions de l'Atelier, collection Champs pénitentiaires.

FOUCAULT Michel. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, 1975, Paris : Gallimard, collection Bibliothèques des Histoires.

GOFFMAN Erving. *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, 1968, Paris : Éditions de Minuit.

MARCHETTI Anne-Marie (avec la collaboration de Philippe COMBESSIE). *La prison dans la cité*, Paris : Desclée de Brouwer, collection Habiter.

PERROT Michelle (Éd.). *L'impossible prison, recherches sur le système pénitentiaire au XIXème siècle*, 1980, Paris : Le Seuil, collection Univers Historique.

ROSTAING Corinne. *La relation carcérale : identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, 1997, Paris : PUF, collection Le lien social.

ROSTAING Corinne. « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », in *L'exclusion : l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Paris : Éditions la Découverte, 1996, pp. 354-362.

### Articles

CHAUVENET Antoinette, BENGUIGUI Georges, ORLIC Françoise. « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », *Revue française de sociologie*, XXXIV, 3, 1993 pp.345-366.

« Chères, très chères prisons... », *Economie et humanisme*, 329, 1994.

« Prisons à la dérive », *Esprit*, octobre 1995.

(Notons qu'*Esprit* publie des notes régulières sur les questions pénitentiaires.)

FAUGERON Claude, LE BOULAIRE Jean-Michel. « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1, 1992, pp. 3-32.

FAUGERON Claude (sous la direction de). « Les politiques pénales », *Problèmes politiques et sociaux*, 688, 1992.

FAUGERON Claude (sous la direction de).  
« Prisons et politiques pénitentiaires »,  
*Problèmes politiques et sociaux*, 755-756.

TOURNIER Pierre. « Inflation carcérale et  
alternatives à l'emprisonnement », *Regards  
sur l'actualité*, 206, 1994.

« La santé en prison : un enjeu de santé  
publique », *Revue française des affaires  
sociales*, janvier-mars 1997.

« Le travail en prison : pas cher mais vital »,  
*Alternatives économiques*, mars 1997.